

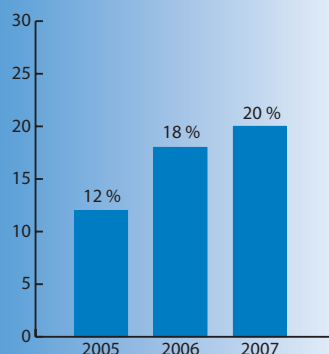
La Brève

1. - L'artisanat plus que jamais créateur d'emploi -
- Chiffres clés -
2. - Négociation - Grenelle de l'environnement -
- Environnement -
3. - Coup d'envoi des trois conférences sociales -
- Négociation - Ils ont dit... -
4. - Les Brèves - L'agenda -

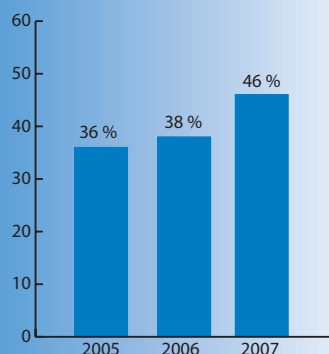
Lettre d'information bimensuelle N°189 - 1^{er} septembre 2007

Chiffres clés

Intentions d'embauche dans l'artisanat au cours du second semestre



Difficultés de recrutement dans l'artisanat



* Enquête réalisée à la demande de l'UPA par l'Institut I+C au cours du premier semestre 2007, auprès d'un échantillon de 3150 entreprises artisanales.

ENQUETE UPA / I+C DU 1ER SEMESTRE 2007 L'artisanat plus que jamais créateur d'emploi

Plusieurs enseignements importants ressortent du baromètre annuel consacré à l'emploi dans l'artisanat*. D'abord, le secteur demeure parmi les plus créateurs d'emploi du pays. C'est ainsi que près d'un quart (24%) des entreprises artisanales qui emploient au moins un salarié, ont augmenté leur effectif au cours du premier semestre. Le chiffre atteint même 30% dans l'artisanat du bâtiment et 26% dans l'artisanat de l'alimentation. En outre, 20% des artisans envisagent l'embauche d'une ou plusieurs personnes au cours du semestre à venir, témoignant ainsi d'un réel optimisme. Pourtant, les entreprises artisanales sont largement en sous effectif, 46% d'entre elles déclarant éprouver des difficultés de recrutement, un record depuis les trois ans d'existence de cette enquête UPA / I+C. Que cette situation résulte du manque de candidats aux postes proposés ou de l'insuffisance de qualification des postulants, elle souligne l'urgence qu'il y a à imaginer des solutions nouvelles en vue de rapprocher l'offre et la demande d'emploi dans notre pays. Par ailleurs, l'étude fait un point d'étape sur la pratique du Contrat nouvelle

embauche dans l'artisanat. Il apparaît qu'au terme des deux années de pratique du CNE, plus des trois quarts (76%) des salariés employés sous cette forme de contrat sont encore en poste dans les entreprises artisanales. Les contrats rompus avant la fin de la période de deux ans l'ont été d'abord à l'initiative du salarié (13% du total des CNE), puis à l'initiative de l'employeur (8%) et, pour 3%, il a été mis fin au CNE d'un commun accord. Dans la répartition des différents contrats de travail, le CDI garde largement la préférence des chefs d'entreprise artisanale (48%), devant le CDD, le contrat d'apprentissage et le CNE. Ainsi, après avoir représenté 14% des recrutements à l'été 2006, le contrat nouvelle embauche ne recueille plus que 10% d'entre eux. L'insécurité juridique qui règne autour du CNE n'est pas étrangère à cette évolution. Néanmoins, compte tenu du volume de recrutement dans l'artisanat, les 10% d'embauches en CNE ne peuvent passer pour négligeables. L'UPA ne manquera pas de prendre appui sur ce bilan dans le cadre de la discussion qui va s'engager avec les autres partenaires sociaux afin de moderniser le marché du travail.

Grenelle de l'environnement

"Faisons droit et place à cette formidable volonté de participer à la lutte pour la préservation de l'environnement qui de partout émerge de la société française. C'est le sens du Grenelle de l'environnement. Fruit d'un engagement du Président de la République, ... il doit aboutir à la fin du mois d'octobre à un plan d'action de 15 à 20 mesures concrètes et quantifiables. Elles devront recueillir un accord le plus large possible des participants."

Pour y parvenir, six groupes de travail réuniront de juillet à septembre des membres issus de cinq collèges : Etat, collectivités locales, salariés, responsables professionnels et ONG environnementalistes. ..."

Extraits de la note d'organisation du Grenelle de l'environnement transmise aux participants par le cabinet du ministre d'Etat, de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Jean-Louis Borloo.

REPRESENTANTS DE L'UPA DANS LES SIX GROUPES DE TRAVAIL

"Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie" : Jean-Marie Carton.

"Préserver la biodiversité et les ressources naturelles" : Sandrine Bize. "Instaurer un environnement respectueux de la santé" : Isabelle Roy.

"Adopter des modes de production et de consommation durables" : Sandrine Bize.

"Construire une démocratie écologique" : Francis Davoust.

"Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité" : André Cottencaeu.

NEGOCIATION

L'UPA favorable à un examen individuel de la pénibilité au travail

A la suite d'une nouvelle séance de négociation des partenaires sociaux sur la pénibilité au travail, l'UPA a réaffirmé son accord pour envisager la prise en compte de la pénibilité au travail, en vue notamment de permettre aux personnes concernées de prendre une retraite anticipée. En revanche, l'UPA considère que cette prise en compte ne pourra s'opérer qu'en vertu d'un examen individuel et non sur la base d'une classification des activités professionnelles jugées pénibles. Surtout, l'UPA s'oppose à tout dispositif de financement qui reposerait sur une augmentation des charges qui pèsent sur la main d'œuvre. Il serait pour le moins paradoxal en effet d'alourdir le poids des cotisations patronales au moment où tout le

monde s'accorde à reconnaître que la baisse du coût du travail est créatrice d'emploi et qu'il convient d'amplifier cette politique. Les salariés qui ont travaillé dans des conditions difficiles bénéficient aujourd'hui de systèmes de solidarité auxquels contribuent les entreprises via notamment les cotisations d'assurance chômage et les cotisations dédiées aux accidents du travail et maladies professionnelles. Si un financement complémentaire s'avérait indispensable pour compenser la pénibilité au travail, l'UPA estime que la solution ne pourra venir que d'un redéploiement des modes actuels de financement et non de la création d'une contribution supplémentaire sur la masse salariale.

ENVIRONNEMENT

Prendre appui sur les 2,5 millions d'entreprises de moins de 20 salariés

L'UPA soutient l'objectif visant à définir dans les prochains mois une politique globale en faveur du développement durable et considère que cette politique devra contribuer à améliorer le niveau de la croissance en France. Ainsi l'UPA participe activement à la préparation du "Grenelle de l'environnement". Ses représentants (ci-contre) dans les six groupes de travail mis en place sous l'égide de Jean-Louis Borloo se sont réunis le 24 juillet afin de procéder à une première mise en commun. Dans la perspective des quelques 24 réunions programmées d'ici à la mi-septembre, ils ont d'ores et déjà rassemblé des propositions qui serviront à alimenter les débats au sein des ateliers. Mais, pour l'heure, l'UPA souhaite surtout que les discussions à venir soient fondées sur deux postulats : les plus grandes décisions n'auront d'impact réel sur le développement durable que si tous les Français sont sensibilisés aux nouvelles mesures et s'ils sont incités y compris financièrement à les mettre en oeuvre. C'est pourquoi, les 2,5 millions d'entreprises employant jusqu'à 20 salariés qui sont présentes



en tous points du territoire et qui sont en contact quotidien avec la population devront être placées au centre de la réforme en tant qu'ambassadrices privilégiées auprès de la population. L'UPA veillera à ce que la réglementation environnementale ne soit pas dictée par les intérêts de quelques grands groupes et qu'au contraire, chaque mesure soit conçue de sorte que toutes les entreprises, notamment les plus petites d'entre elles, puissent l'appliquer à la fois sur les plans techniques et financiers. Pour provoquer de profonds changements, il conviendra de privilégier des mesures à caractère incitatif et de rejeter toute politique strictement coercitive.

Coup d'envoi des trois conférences sociales

Le coup d'envoi des trois conférences sociales annoncées par le gouvernement pour l'automne est sur le point d'être donné. En effet, la première conférence consacrée aux conditions de travail a été fixée au 4 octobre mais une première réunion préparatoire pouvoirs publics - syndicats - patronat aura lieu le 3 septembre prochain. La réflexion sera organisée autour de deux axes : l'amélioration de la prévention des risques principaux et la meilleure efficacité des acteurs de la prévention à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. L'objectif du ministère est de "déboucher sur des propositions concrètes pour améliorer la qualité de vie des salariés, élément important de la compétitivité des entreprises". La deuxième conférence sur l'égalité professionnelle et salariale hommes-femmes sera placée comme la première sous l'égide du ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, Xavier Bertrand et se tiendra le 12 novembre ; elle sera précédée de réunions de travail à compter du 18 septembre. Pilotée par Christine Lagarde, la troisième conférence dédiée à l'emploi, au revenu et au pouvoir d'achat se déroulera la deuxième quinzaine

d'octobre. La ministre de l'Economie et de l'Emploi a écrit au Président de l'UPA en vue de préciser les thèmes qu'il conviendrait d'aborder (voir ci-contre). Sachant que les discussions devront s'articuler d'une part avec les négociations interprofessionnelles sur le marché du travail et la sécurisation des parcours professionnels et d'autre part avec l'accession de la France à la présidence de l'Union européenne au second semestre 2008, cette troisième conférence s'accompagnera d'un véritable "cycle de travail" selon les termes du courrier, qui devrait s'achever à la fin du premier semestre 2008. L'UPA pourra entrer dans le vif de ces sujets lors de sa rencontre avec la ministre le 12 septembre.



Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi

NEGOCIATION

La réforme du marché du travail à l'examen des partenaires sociaux

Organisations patronales et syndicales ont décidé avant les vacances d'engager le 7 septembre le dossier épineux de la réforme du marché du travail. Cette négociation pourra s'appuyer sur les diagnostics préalablement effectués par les partenaires sociaux dans le cadre de la "délégation sociale" ; elle répond par ailleurs à la demande du président de la République d'aboutir à un accord sur ces questions avant la fin de l'année, faute de quoi la responsabilité de la réforme reviendrait au législateur. Faut-il simplifier les différents contrats de travail actuels au point d'aboutir à un contrat unique ? Pour l'heure les cinq syndicats de salariés et les trois organisations d'employeurs se sont

entendus sur la nécessité d'élaborer des solutions, évitant de retarder les embauches par manque de visibilité en matière économique, permettant de s'assurer de l'adéquation des compétences du salarié recruté au poste occupé, et réduisant l'insécurité juridique liée aux procédures de rupture des contrats de travail. Deux autres grands axes de travail sont au menu : d'une part la remise à plat du régime d'assurance chômage, d'autre part la sécurisation des parcours professionnels qui vise à la fois à assouplir les conditions d'embauche et de licenciement pour l'entreprise et à mieux protéger les salariés contre la précarité de l'emploi, ce que l'on nomme la "flexisécurité".

Ils ont dit...

"Ces rendez-vous (NDLR : les trois conférences tripartites de l'automne) sont destinés à faire le point et à proposer des voies d'amélioration sur des thèmes relevant de la responsabilité de l'Etat et des partenaires sociaux.

S'agissant de la conférence consacrée à l'emploi et au pouvoir d'achat dont l'organisation m'incombe, je retire des échanges que nous avons eus au cours du mois de juillet l'intérêt de centrer celle-ci sur les liens entre emploi, rémunération et coût global du travail...

A ce titre il me semble que mériteraient notamment d'être abordés les thèmes de l'évolution des minima salariaux et de leur mode de fixation, le devenir des allègements de charges ainsi que la réforme souhaitable des mécanismes d'intéressement..."

Extraits de la lettre de la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi au Président de l'UPA.

Ils ont dit...

"A partir des conclusions auxquelles seront parvenus les partenaires sociaux..., vous mettrez en place un nouvel équilibre du marché du travail permettant de concilier une triple exigence : le développement des entreprises, la mobilité de l'emploi rendue nécessaire par les mutations économiques et la sécurité des salariés. En particulier vous vous attacherez à simplifier et à unifier le cadre juridique du contrat de travail..."

Vous prendrez les dispositions nécessaires pour faciliter le développement des nouvelles formes du travail indépendant dans un cadre plus sécurisé...

Vous proposerez les modifications nécessaires à la législation du travail pour permettre l'ouverture des commerces le dimanche dans le cadre du volontariat des salariés.

Extrait de la lettre de mission adressée par le président de la République et le Premier ministre à Xavier Bertrand.

Calendrier parlementaire

La première session extraordinaire de la législature s'est achevée le 2 août et a permis d'adopter une partie des engagements de campagne du candidat Sarkozy. Dès le 18 septembre et jusqu'au 26, les parlementaires siègeront à nouveau en session extraordinaire afin d'examiner les projets de loi sur l'immigration, la lutte contre la contrefaçon, et les brevets. Elle sera suivie début octobre d'une session ordinaire au programme chargé avec l'examen du projet de budget et du projet de financement de la sécurité sociale pour 2008.

Rencontre avec le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes

Les présidents de l'UPA et de l'APCM, Pierre Martin et Alain Griset, accompagnés de Francis Davoust, membre du Conseil économique et social européen, ont rencontré le 18 juillet le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet. Celui-ci a manifesté sa volonté de soutenir activement les dossiers de l'artisanat français auprès des institutions européennes. Dans la perspective de la transposition en droit français de la directive sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, il défendra ainsi les propositions de l'artisanat tendant à éviter toute tentative de nivellement par le bas des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice des activités artisanales.

Objectif : simplifier l'environnement des entreprises

Hervé Novelli, secrétaire d'Etat aux Entreprises et au Commerce extérieur a réuni pour la première fois le 30 juillet un groupe d'experts qui aura vocation à travailler sur la simplification de l'environnement des entreprises. Ce groupe composé de représentants de 11 organisations professionnelles, ordinaires et consulaires partagera sa réflexion en trois axes : simplification de la réglementation, simplification de la fiscalité, simplification du domaine social. Patrick Liébus qui participait au nom de l'UPA à cette réunion d'installation, a salué l'initiative, soulignant qu'il "reste beaucoup à faire" en dépit des nombreuses mesures déjà prises et rejetant "les fausses bonnes idées" qui, à l'instar du chèque emploi TPE, ont obtenu des résultats médiocres.

Un grand pas pour la protection sociale des indépendants

Né le 1er juillet 2006, le Régime social des indépendants -RSI- intéresse près de 4 millions d'assurés et ayants-droit. Le nouveau régime a engagé une campagne de communication visant à valoriser différentes actions : aide à la création d'entreprise, versement d'indemnités journalières, délais de paiement des cotisations, conseils retraite personnalisés... En outre, l'Etat et le RSI ont signé une convention d'objectif et de gestion pour une durée quinquennale (2007-2011). Cette COG a notamment pour enjeu de préparer les conditions de l'installation concrète du RSI en tant qu'interlocuteur social unique des chefs d'entreprise indépendants et a pour ambition de bâtir le deuxième régime de Sécurité sociale français. Le contenu de cette convention fait l'objet d'une présentation sur le site Internet du RSI, www.le-rsi.fr.

Exonération fiscale et sociale des " heures sup "

La loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat a été publiée au Journal officiel du 22 août. Il en ressort que les heures supplémentaires effectuées à compter du 1er octobre 2007 seront exonérées d'impôt sur le revenu. Elles seront majorées de 25% y compris dans les entreprises de moins de 21 salariés et une réduction forfaitaire de cotisation sera appliquée. Le montant de cette réduction devrait se situer autour de 1,50 euro par heure supplémentaire pour ce qui concerne les entreprises de moins de 21 salariés.

L'agenda

10 JUILLET

Rencontre entre le Président et les Vice-présidents de l'UPA et le secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur, Hervé Novelli.

11 JUILLET

Entretien du Président de l'UPA avec le Délégué interministériel à l'orientation des jeunes, Laurent Hénart.

19 JUILLET

Rencontre entre le Président et les Vice-présidents de l'UPA et le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

Participation de Dany Bourdeaux, Présidente de la commission sociale de l'UPA, à la négociation paritaire sur la pénibilité au travail.

21 JUILLET

Interview du Président de l'UPA sur France Inter dans le cadre des émissions "Expression directe".

24 JUILLET

Réunion de coordination des représentants de l'UPA dans les six groupes de travail préparatoires au "Grenelle de l'environnement".

29 AOUT

Entretien du Président de l'UPA avec le Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, Martin Hirsch.

5 SEPTEMBRE

Réunion de la commission sociale de l'UPA en présence du Président et du Directeur du Régime social des indépendants, Gérard Quevillon et Dominique Liger.

12 SEPTEMBRE

Entretien du Président de l'UPA avec la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, dans le cadre de la préparation de la conférence "Emploi, revenus, pouvoir d'achat".

